tatoo

Votre tribu garde le contact avec vous ...

Tatoo® Marque déposée par France Télécom

France Telecom
Direction Générale
6, place d'Alleray
75505 Paris Cedex 15

6881138B48

ALT CE

notice d'utilisation

tatoo

Tatoo 5

France Telecom

Tatoo.....
....c'est tout de **suite.**

Vous venez de recevoir votre Tatoo, **il n'y a pas d'abonnement**, pas de frais de mise en service.
Appelez dès maintenant le **08 36 60 40 20*** et présentez-vous à l'opératrice pour obtenir votre **numéro Tatoo.**

bouger....
....en Tatoo ?

Vous recevez vos messages sur une région Tatoo. Si vous en **changez,** signalez-le au **08 36 60 40 20***, l'opératrice fera suivre vos messages.

* 1 Unité Téléphonique toutes les 7 secondes.

À ouvrir ici !

☛ A garder en évidence pour suivre les explications.

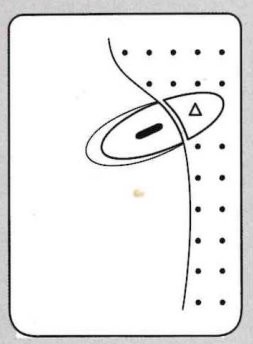

marche/arrêt, lecture, sélection de l'option choisie dans le menu

△ défilement dans le menu

◀ alerte sonore

🔒 message verrouillé

▶ suite de message

.....Activez l'éclairage arrière en appuyant sur ▬ ou △.....

Maintenant...

...suivez le manuel **TATOO 5** pas à pas...

...**testez directement** les fonctions décrites...

...appuyez sur **les touches repérées par une flèche bleue** sur l'illustration, jusqu'à l'affichage de l'écran représenté puis suivez les indications du texte...

...par la suite, gardez avec vous la carte de rappel des principales fonctions...

...vous pouvez commencer !

tatoo

Votre tribu garde le contact avec vous ...

Tatoo... ....c'est simple.

Votre tribu peut maintenant vous joindre **24 h sur 24, 7 jours sur 7.**
Vous avez un numéro Tatoo.
Il suffit à celui qui veut vous joindre de composer ce numéro sur un téléphone à touches musicales et de suivre les instructions.

Tatoo... ....pour votre tribu:

Distribuez à vos amis vos **cartes** avec votre numéro Tatoo. Vous pouvez en redemander à l'opératrice au **08 36 60 40 20***.

questions..... ....sur tatoo:

Vous avez un **problème**,
vous voulez des **précisions**,
appelez le Service Client au **08 36 60 40 20***.
Une opératrice répondra à toutes
vos questions 24 h/24 et 7 jours sur 7.

*1 Unité Téléphonique toutes les 7 secondes.

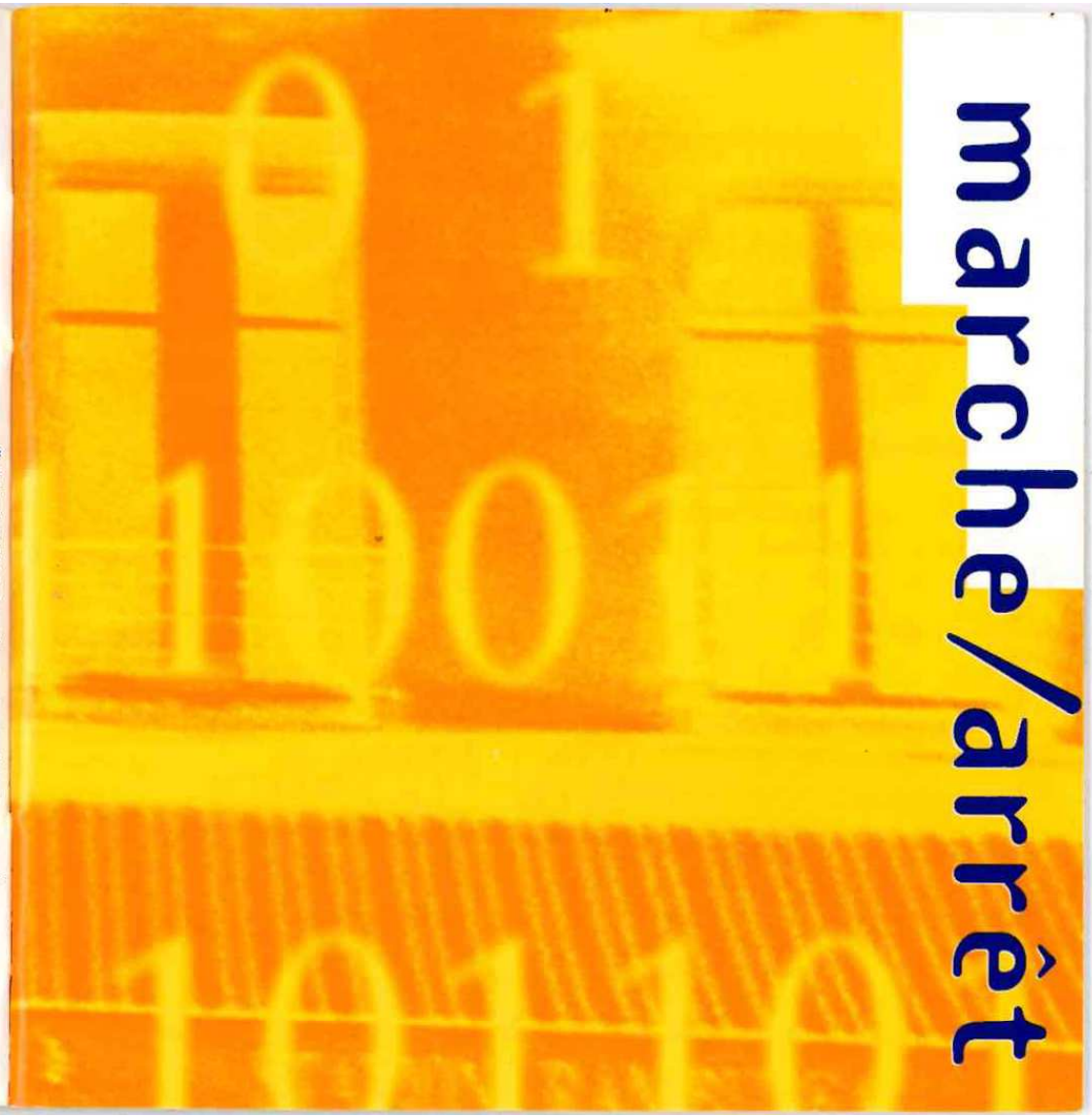

pile

.....Enlever l'étiquette qui se trouve dans le compartiment pile avant la mise en marche.....

Veillez à ne pas inverser la **polarité** lors du **remplacement de la pile.** La date devra être réinitialisée après cette opération.

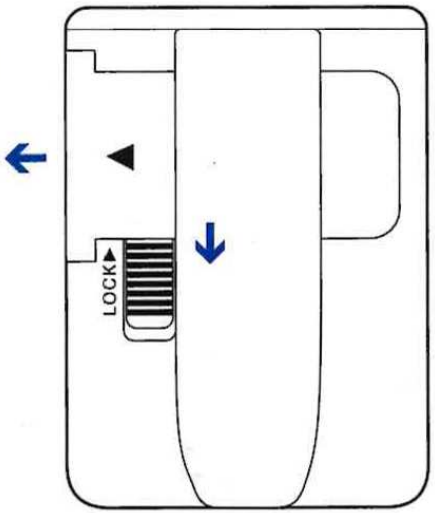

Compartiment pour pile de réserve.

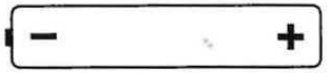

Lo bAttEry

indique qu'il est temps de changer **la pile** [AAA] dans les prochains jours.

.....La durée de vie de la pile est d'environ 35 jours.....

marche/arrêt

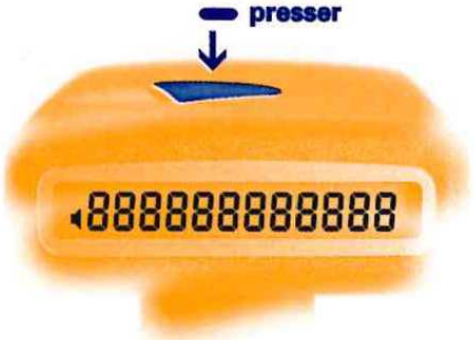

Lors de la **mise sous tension,** tous les **symboles** s'affichent à l'écran pendant un court instant et **l'alerte sélectionnée** se déclenche pendant quelques secondes.

presser plusieurs fois Δ

– éteint le récepteur **TATOO 5.**

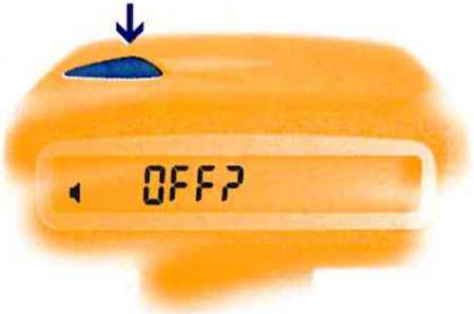

signal

Une fois sous tension, le récepteur **TATOO 5** indique l'arrivée des messages par un **signal sonore** ou une **vibration.**

presser plusieurs fois Δ

▬ sélectionne le **signal sonore** ou **silencieux.**

heure

presser plusieurs fois Δ

▬ confirme la sélection du **mode réglage de l'heure.**

Δ réglage des **heures/minutes, format horaire** [10:00P → 12HR ou 22:00 → 24HR].

▬ confirmation/ avance.

réception

Une fois **sous tension,**
le récepteur **TATOO 5**
signale l'arrivée
des **messages**
et affiche le nombre
de messages reçus.

L'alerte qui dure 8 secondes
peut être interrompue en appuyant
sur n'importe quelle touche.

.....la présence de messages non lus est rappelée
toutes les 2 minutes par un bip ou une vibration.....

lecture

▬ affiche **la suite du texte** ou **réinitialise** l'écran.
Au bout de 12 secondes,
la suite du texte défile
automatiquement à l'écran.
Pour geler le message,
maintenez ▬ enfoncée.

.....Le récepteur revient automatiquement à l'écran de veille
après 12 secondes, si l'on n'appuie sur aucune touche.....

L'**horodatage**
indique **la position**
et **l'heure d'arrivée**
du message.

verrouiller

Il est possible de **protéger** jusqu'à **5 messages** contre l'effacement accidentel.

presser ▬

Sélection du message à **verrouiller/ déverrouiller.**

.....même lorsque le récepteur est hors tension,
tous les messages ainsi que l'heure sont conservés.....

presser Δ

▬ Permet de **verrouiller** ou de **déverrouiller** le message.

🔒 indique l'état du message.

effacer

presser plusieurs fois Δ

Tous les messages lus et non verrouillés peuvent être **effacés** à l'aide de ▬.

Il faut que le message soit lu, ainsi que l'horodatage avant de pouvoir l'effacer.

informations complémentaires

avertissements

OVERFLOW Il y a **16 messages maxi** ou 160 caractères non lus en mémoire dans le récepteur, le **dernier message arrivé** remplace le plus ancien des messages non lus.

MEMORY FULL Il y a **16 messages maxi** ou 160 caractères en mémoire dans le récepteur, **un nouveau message** arrivant remplace le plus ancien des messages lus.

FULL **5 messages** sont déjà verrouillés, il est impossible d'en protéger un autre.

DUPLICATE Le **message entrant** est **identique** à un précédent message. Seul l'horodatage du deuxième message est affiché.

TONE ONLY Le **message entrant** est signalé par un **seul bip** parce que l'émetteur a omis d'entrer les chiffres du message.

ESCAPE permet le retour à **l'écran de veille**

Le récepteur se trouve **hors de portée des émetteurs radio.**

Conditions générales...

ARTICLE 1 - OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES DE SERVICE

Les présentes conditions générales de service sont systématiquement remises à chaque Client lors de l'achat de son récepteur.
En conséquence, aucune condition particulière du Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de FTMR, prévaloir sur les présentes conditions générales de service.
Toute obligation contraire imposée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à FTMR, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

ARTICLE 2 - DUREE

Le droit d'accès au service est offert pour une durée indéterminée.
En cas de modifications techniques survenant dans l'exploitation du service, pour des raisons d'évolution de celui-ci, FTMR s'engage à mettre tout en oeuvre pour assurer au Client une qualité de service identique à celle dont il bénéficie lors de l'achat de son récepteur.
Toutefois, FTMR dégage toute responsabilité dans l'hypothèse où le Client n'accepterait pas les nouvelles conditions qui lui seraient imposées.
Par ailleurs, en cas de non-utilisation du service pendant un délai de 6 mois consécutifs, FTMR se réserve le droit de procéder à la suspension du service, un mois après l'envoi d'un message par FTMR sur le récepteur du Client.
Sur simple demande du Client formalisée par écrit, le récepteur sera remis en service, avec un nouveau numéro d'appel, dans un délai inférieur à 48 heures.

ARTICLE 3 - MISE EN SERVICE

FTMR s'engage à procéder à la mise en service du récepteur dans un délai inférieur à 48 heures à compter de la remise de celui-ci au Client.

ARTICLE 4 - ASSISTANCE

Le service est réputé permanent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour toute la durée prévue au présent contrat.

Par ailleurs, un service d'assistance téléphonique est mis à la disposition du client pour tout problème d'utilisation du service, indépendamment du fonctionnement du récepteur.

ARTICLE 5 - RESPONSABILITE DE F.T.M.R.

FTMR ne sera en aucun cas responsable du contenu des informations transmises sur les récepteurs, la responsabilité du Fournisseur étant limitée au transport des messages, elle exclut tout dommage indirect lié à la non-réception du message.
La responsabilité de FTMR ne saurait être non plus engagée en cas de non-fonctionnement du récepteur, ou d'une interruption de service résultant d'un cas de force majeure, de conflits sociaux, ou d'une défaillance des moyens de transmission fournis par FRANCE TELECOM ou ses filiales, ou due à une interruption du service EDF.
Le rôle de FTMR étant limité à la transmission des messages, sa responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation inopinée par des tiers du ou des numéros d'appels du Client, sans le consentement de ce dernier

ARTICLE 6 - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Toute difficulté relative à l'application du présent contrat sera soumise, à défaut d'accord amiable aux Tribunaux de Paris, auxquels les parties attribuent compétence territoriale, quel que soit le lieu d'utilisation du service ou le domicile du défendeur.

ARTICLE 7 - DROIT D'ACCES

La loi n°78.17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique au présent contrat si un traitement informatique est effectué sur les données recueillies lors de la mise en service du récepteur. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données communiquées par l'acquéreur du récepteur auprès du service juridique de FTMR.

...du service Tatoo

Garantie

tatoo

Votre tribu garde le contact avec vous ...

Garantie

Les récepteurs Tatoo bénéficient d'une garantie de 12 mois, à compter de la d'achat.

Toute déviation mineure par rapport à la description théorique du produit n'ayant d'incidence ni sur la valeur ni sur les possibilités fonctionnelles de l'appareil n'est pas couverte par la garantie. Les dommages résultant d'erreurs de manipulation, d'erreurs de maintenance, d'un mauvais entretien, d'un cas de force majeure ou apparenté sont exclus de la garantie.

De même, aucune opération sous garantie ne sera effectuée dans le cas où le récepteur a été réparé par des personnes ou services non autorisés par Tatoo ou en cas d'utilisation de pièces de rechange différentes des pièces d'origine Tatoo.

Logiciels protégés par des droits de reproduction

Les produits Motorola décrits dans la présente notice sont susceptibles de contenir stockés dans des mémoires à semiconducteurs ou sur d'autres médias des programmes informatiques Motorola déposés. La législation des États-Unis et d'autres pays protège au nom de Motorola certains droits exclusifs concernant les programmes informatiques déposés, y compris le droit exclusif de copier ou de reproduire lesdits programmes sous quelque forme que ce soit. En conséquence, aucun programme informatique Motorola déposé contenu dans les produits Motorola décrits dans ce manuel ne pourra être copié ou reproduit de quelque manière que ce soit sans l'autorisation expresse écrite de Motorola. En outre, l'acquisition de produits Motorola ne saurait en aucun cas conférer, ni directement ni par implication, exception ou autre, un quelconque droit couvert par les droits de reproduction, brevets ou demandes de brevets appartenant à Motorola, à l'exception du droit normal non exclusif d'utilisation sans redevance relevant de l'application de la loi lors de la vente d'un produit.

notes